

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1891

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

SUCCESSEUR DE FR. GOBBAERTS

Rue de la Limite, 21.

1891

PIÈCES DE FANTAISIE

EN PLOMB

ANALOGUES AUX MÉREAUX DU CHAPITRE

DE

SAINT APOLLINAIRE DE VALENCE.

Dans une récente notice (1), j'ai considéré les méreaux du chapitre de Saint Apollinaire de Valence, actuellement connus, comme frappés à Romans, de 1520 à 1550, et montré que ce chapitre se servit, tout à fait au début du xvi^e siècle, de méreaux, non retrouvés, distribués uniquement à ses habitués. Quelques textes, que j'ai découverts depuis lors et sur lesquels je reviendrai ultérieurement, montrent l'exactitude absolue de cette thèse. L'un d'eux est ainsi conçu : « Item solvit pro expensis, factis vi^a maii et sequentibus, eundo Lugdunum pro moneta vel signis de novo cudendis, pro librationibus fiendis in ecclesia, *inclusis IIII grossis datis pro octo petiis plumbi, factis ad instar dicte monete, nec non loquerio equi et missis solutis*

(1) *De l'ancienneté de l'usage des méreaux au chapitre de Saint-Apollinaire de Valence.*

pro quinque diebus, videlicet...vii ff. viii gr. » (1).

Dans la rédaction des comptes, les trésoriers ou clavaires firent généralement preuve d'une extrême concision, qui nuit parfois singulièrement à la clarté des textes parvenus jusqu'à nous. L'article de dépense, transcrit ci-dessus, si succinct qu'il soit, est cependant très important et attribue au mot *moneta* l'acception de *méreau*, déjà connue pour le Nord et le Centre de la France (2), mais nouvelle pour le Sud-Est. Ainsi, il fut fabriqué à l'atelier de Lyon, au mois de mai 1532, un certain nombre de méreaux, plus « octo petiis plumbi, factis ad instar dicte monete ». Ce chiffre de huit s'explique très bien, si l'on observe qu'il y avait quatre méreaux de dimensions différentes, aux noms respectifs de Saint Apollinaire, Saint Félix, Saint Fortunat et Saint Achillée. Il fut fait deux plombs analogues à chaque type. Le montant total de la fabrication et des frais du voyage s'éleva à la modique somme de 7 florins 8 gros, soit, en monnaie tournois, à 4 livres 12 sols. Le coût de la fabrication des coins n'y était évidemment pas compris; d'autres documents établissent d'ailleurs que le chapitre le conservait par devers lui et se bornait à les confier au maître de la Monnaie de Romans, lorsqu'une

(1) *Archives de la Drôme. Chapitre de Saint Apollinaire. Comptes (1500-1533) classés provisoirement. Compte de 1532. § Expen. extraord. per majorem conrearium, anno Domini m^o vc xxxii.*

(2) Méreaux de Bayeux, de Cambrai, d'Issoudun, etc.

nouvelle émission était devenue nécessaire.

Au xvi^e siècle, tous les méreaux des chapitres de la région étaient en cuivre : chapitres de Saint Maurice et de Saint Sévère de Vienne, collégiale de Saint Chef, chapitres de Saint Bernard de Romans et de Saint Apollinaire de Valence, collégiales de Sainte Croix de Montélimar et de Saint Julien de Tournon, chapitre de Notre-Dame des Doms d'Avignon, etc... Les chapitres trouvaient un triple avantage à se servir de pièces de ce métal : usage plus long, parce que les pièces de cuivre ne s'altèrent pas aussi facilement que celles en plomb, prix de revient moins élevé, contrefaçon plus difficile. Aussi ne doit-on pas conclure, de l'exécution de nos huit plombs, à une tentative d'emploi de méreaux de cette nature, mais y voir l'effet d'une simple fantaisie. On ne saurait pas non plus les considérer comme des essais, avec le sens attaché ordinairement à ce mot, car ce n'était pas la première fois que les coins étaient utilisés (de novo) ou que le chapitre faisait procéder à la frappe de *signa*. Bien qu'il soit peu probable qu'on parvienne à les découvrir, à cause de leur nombre si minime, il n'en est pas moins intéressant de signaler la frappe de ces pièces de fantaisie. C'est là un nouveau et curieux desideratum de la riche numismatique du Dauphiné, qui n'a rien de commun avec ces desiderata, si problématiques, que quelques auteurs se plaisent à multiplier, sans s'assurer, au préalable, si les autorisa-

tions ou l'intention d'émettre les pièces, dont leur imagination suppose l'existence, mentionnées par des documents, vingt fois publiés, qu'ils citent, ont été mises à profit ou suivies au moins d'un commencement d'exécution.

Sauf à cette date, tous les méreaux du chapitre de Valence furent frappés par les soins de maîtres successifs de la Monnaie de Romans, et ce n'est pas sans un motif sérieux que son mandataire se transporta à Lyon, en mai 1532. Quand même le maître particulier de la Monnaie de cette ville, Michel Guilhem, aurait fait, selon l'expression de cette époque, « la condition meilleure », l'excédent des frais d'un voyage à Lyon sur le montant des déboursés d'une course à Romans aurait certainement dépassé la différence des prix qu'auraient pu demander les deux maîtres. Les ateliers de Montélimar et de Grenoble, à défaut de celui de Romans, n'étaient-ils pas préférables à celui de Lyon, à cause de leur proximité? Soit pour de nombreux procès ou même de simples consultations, soit pour le recouvrement des pensions, un envoyé du chapitre se rendait d'ailleurs fréquemment à Grenoble, à Montélimar et à Romans. Le coût de la fabrication était sensiblement le même dans les diverses Monnaies du royaume et j'ajouterai qu'il était presque insignifiant, tandis que la taille et la préparation des coins entraînaient une dépense relativement importante. Vers 1725, le marc de jetons ronds en cuivre coûtait, à la

Monnaie des médailles de Paris, 2 livres 10 sols, matière comprise (1).

Si les historiens locaux ont étudié la terrible famine de 1531, dans la vallée du Rhône, ils ont passé sous silence, sauf M. de Coston, les ravages de la peste, en 1532. Ils se bornent à mentionner les ravages, en 1526, de cette terrible épidémie et sont muets sur elle, jusqu'en 1563. La peste paraît avoir existé à l'état endémique, de 1528 à 1532, dans un rayon assez étendu, aux environs de Valence, avec plus ou moins d'intensité, selon les saisons et selon les lieux. Un testament du 27 septembre 1528 constate qu'elle multipliait alors ses victimes à Saint Péray « morbo pestis vigente in loco Sancti Petry ay » (2). Il est certain qu'elle régnait à Montélimar, en 1532. Une délibération, du mois de décembre 1531, fait allusion aux craintes causées par son voisinage, et les consuls décidèrent la construction de chabotes en planches pour y soigner les *infects*. Aux termes d'un acte reçu par le notaire Aubert, le 23 octobre 1532, Jean Serret et Aymar Charbonnier se chargèrent de servir à l'église collégiale de Sainte Croix « durant le temps que régnera la peste, moyennant les gaiges de deux florins par mois, une eymine de blé, plus un pot de vin pour chacun

(1) BLANCHET, *Numismatique du moyen âge et moderne*, p. 406.

(2) *Archives de la Drôme*, série E. *Minutes de M^e de Sapet*, f^o 343 v^o.
Testamentum Petri Biosa Sancti Petri Ay.

jour » (1). Il est fort probable que la peste sévis-
sait de même, sinon à Romans, du moins dans les
villages situés sur la route de Valence à cette ville,
et que c'est là le véritable motif qui détermina les
chanoines, gens timorés et prudents à l'excès, à
s'adresser à la Monnaie de Lyon. M. le docteur
U. Chevalier n'indique pas, il est vrai, la présence
de la peste à Romans ou aux alentours, en 1532,
mais son étude trop succincte est fort incom-
plète (2).

ROGER VALLENTIN.

(1) DE COSTON, *Histoire de Montélimar*, t. II, p. 173.

(2) *Recherches sur les pestes de Romans du XIV^e siècle au XVII^e siècle.*
